

Bilan d'enquêtes

"usagers télétravailleurs et coworkeurs "

(réalisées en 2021 et 2022)

Ces enquêtes confirment la faible place du télétravail actuellement dans les tiers-lieux ruraux et périurbains si l'on compare les réponses au nombre d'utilisateurs annoncés par les tiers-lieux.

Cette réalité est connue : les tiers-lieux sont majoritairement le résultat d'initiatives individuelles ou/et associatives.

Cela souligne une double nécessité :

- celle d'évaluer réellement les tiers-lieux (activités proposées, usagers, impacts),
- celle d'analyser les besoins formulés, concernant le télétravail, par toute la population du territoire concerné.

Les résultats suivants proviennent seulement de personnes présentes en tiers-lieux et concernées par le télétravail ; elles constituent une minorité des usagers du tiers-lieu et une part infime des télétravailleurs du territoire d'implantation.

Les « télétravailleurs et coworkeurs » en tiers-lieu se définissent d'abord comme « individuels » (35 à 40 %), qu'ils soient indépendants, salariés de leur entreprise mono-salarié, de TPE, ou « chef d'entreprise » d'une très petite entité.

Les salariés de PME et de grandes entreprises ont augmenté en une année sans représenter plus de 20% de l'ensemble. La proportion d'ingénieurs (22% à 24%) et de consultants (10%) est stable alors que les prestataires informatiques semblent augmenter en nombre (13% aujourd'hui) avec une chute des artisans à expliquer. Par ailleurs, une grande variété de professions est observée chez les autres usagers.

Un noyau de personnes, habitants proches du tiers lieu, est stable dans le choix de son moyen de locomotion à vélo (10%), ou à pied (20 à 25%). Les transports en commun semblent peu concerner les utilisateurs actuels même de manière multimodale (10% environ). L'utilisation de la voiture reste importante (45%) pour aller sur le lieu de travail pour les télétravailleurs comme pour venir au tiers-lieu.

Ce dernier point n'est pas rassurant du point de vue écologique puisque 60% estiment ne pas gagner de temps et de trajet de transport en venant au tiers-lieu. Les autres estiment gagner tout de même, en moyenne, 30 km et 45 minutes de trajet par jour.

Beaucoup viennent chercher un ensemble convivial pour rompre un certain isolement. Environ la moitié, sont des habitués puisque utilisateurs depuis deux ans (52,5%), et certains présents tous les jours (37,5%). Les autres utilisent le tiers lieu en pourcentages comparables entre moins d'une fois par semaine, une et deux fois, ou plus de deux fois.

Ceux qui attendent un environnement technique qu'ils ne possèdent pas à domicile, peu exigeants, sont minoritaires et leurs revendications sont basiques. Les télétravailleurs issus des grandes entreprises sont absents. Concernant les salariés présents, leurs employeurs sont majoritairement indifférents, seulement un quart soutient la démarche de ses salariés.

Les motivations des répondants confirment ce qui précède : 85% cherchent à échanger et à rencontrer d'autres personnes, 55 à 65% à travailler hors de chez eux, 35 à 50% à se créer des opportunités, 20 à 50% à disposer d'un espace de travail, motivations que les tiers-lieux semblent globalement satisfaire.

Les exigences formulées confirment l'aspect individuel des démarches des usagers concernant leurs besoins principaux : un photocopieur et une imprimante (70%), une salle pour réunion (80%), un espace convivial (35%), exigences très éloignées de celles formulées par des entreprises par exemple sur la sécurité. Toutefois, certains formulent clairement le besoin de bulles d'isolement dans ce public qui utilise le numérique soit à temps plein (29%), entre 50 et 100% de leur temps (64%), ou moins de 50% du temps (7%).

Pour conclure, ces enquêtes confirment que les tiers-lieux existants ont majoritairement été créés pour proposer d'abord des lieux de convivialités et d'échanges.

La création, a rarement été précédée d'une enquête auprès des acteurs potentiels ; on peut espérer que l'intérêt des collectivités territoriales comblera progressivement ce manque.

Concernant le télétravail en tiers lieu dans des territoires ruraux et périurbains, de vraies études auprès des populations de ces territoires sont nécessaires. Elles pourront être croisées avec celles menées au sein des grandes entreprises, celles auprès des services publics, des ensembles de PME, des Chambres consulaires... de toutes les entités qui couvrent de nombreux salariés.

Les télétravailleurs à temps partiel ou complet, sont majoritairement à leur domicile avec les conséquences qu'observent les experts de la santé et depuis quelque temps certains employeurs. La plupart ne connaissent pas l'existence des tiers-lieux ; les exigences qu'ils pourraient formuler seraient précieuses pour le développement de tiers-lieux adaptés à ce mode d'activité .